

# COMPTER EN SITUATION COLONIALE

Les statistiques *impériales* en Guadeloupe des années 1930 aux années 1970 :  
d'outils à legs de la colonisation ?



« Les vieilles colonies représentent moins de 100 000 km<sup>2</sup> soit 1 % de la superficie et environ 1,5 % de la population totale de l'Empire ». Jacques Frémeaux, *Les Empires coloniaux*.



Guadeloupe - Basse-Terre - L'Entrée du Palais du Gouverneur  
(Tur, arch.)



Des années 1930 aux années 1960, d'une vieille colonie à un département ...

Photo prise à l'inauguration de l'aéroport du Raizet

(Photo Studio CATAN)



Qu'est-ce qu'on compte ? Dans quel but ? Qui compte ? ...



## 1910. Compter pour apporter la paix sociale

Enquête commandée par le gouverneur Gautret à un conseiller à la Cour d'appel, Alfred Salinière.

Commencée le 15 février 1910 en réaction au refus d'augmenter les salaires, la grève est causée par la hausse du coût de la vie.

Conclusion du rapport : « L'intervention des Pouvoirs publics ne doit pas se désintéresser du sort de cette partie de la sucrerie qu'on appelle l'outillage humain ».

Pour compléter cette enquête, nous ne pouvons mieux faire que reproduire les déclarations de M. W... R..., ancien industriel :

« La responsabilité du mécontentement actuel remonte à la direction des établissements du Crédit foncier, de la société anonyme des sucreries du Moule et de la Compagnie sucrière de Darboussier. Le mouvement gréviste peut être attaché aux causes suivantes : Excès d'économie ; diminution des salaires ; accroissement des tâches ; diminution des appointements des employés et augmentation de leurs zones de surveillance et d'activité. L'état-major des sociétés industrielles qui exploitent les usines locales, est largement rétribué et en France et dans la colonie. Il est intéressé dans les bénéfices ; d'où tendance à augmenter le plus possibles les dividendes ».

« Nous gagnions 1 franc par jour. Depuis le 1er octobre on a réduit les salaires à 75 centimes. Il nous faut par jour : »

Un demi-mot de riz	0,40 Fr
Une demi-livre de morue	0,35 Fr
Petit-déjeuner	0,25 Fr / 0,35 Fr
Graisse et épice	0,20 Fr
Dessert : pain et sirop	0,15 Fr
Sucre ou tabac	0,15 Fr



**Réaction du Syndicat des Fabricants de sucre de la Guadeloupe : l'augmentation des salaires imposé par le Gouverneur conduira à « renoncer à toute culture plutôt que de la subir. Il y a là une question de vie ou de mort pour notre agriculture »**. SALINIÈRES Alfred., *Origines et causes du mouvement gréviste du mois de février 1910. Basse-Terre, Imprimerie du Gouvernement, 1910.*

Enquête sur le coût de la vie : 1944....

## Etre comptabilisé pour payer l'impôt du sang

Conscription

*Des français à part entière*

« Il y a eu des démarches faites pour qu'on ne prenne plus d'hommes à la Guadeloupe », directeur de l'usine Beauport.

Les députés Lagrosillière et René-Boisneuf interpellent les pouvoirs publics, le 23 mars 1916 à la Chambre des députés : « J'affirme sans être démenti, qu'à la Réunion aussi bien qu'aux Antilles, les médecins-majors préposés aux opérations de conseils de révision ont délibérément, sous prétexte de nécessités économiques locales, placé les intérêts des possédants au-dessus de ceux de la défense nationale».



Reproduction interdite  
Guadeloupe - St-CLAUDE  
*Le Monument aux Morts*

5 FI 24/22

« Les engagements sont autorisés sans limites dès janvier 1915 et, en avril, tous les hommes valides sont convoqués, de la classe 1917 à la classe 1890, les rejetés des conseils de révision précédents sont rappelés, et les départs massifs se succèdent à partir de juin ». Jacques Dumont, « La figure de l'ennemi : les Antilles et la Première Guerre mondiale », Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, n°168, 2014.

# Canne à sucre versus citoyenneté

Maillage du territoire par la monoculture de la canne  
 MAIS pas de cadastre avant les années 1960



<p><b>Capitaux Français</b>                  65% de la production sucrière                  64 % du foncier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Société des Sucreries coloniales : usines Marquisat et Bonne Mère</li> <li>• SIAPAP : usines Darboussier et Blanchet</li> <li>• SAUB : usine de Beauport</li> <li>• Société du centre de la Retraite</li> </ul>
<p><b>Capitaux martiniquais</b>                  27% de la production sucrière                  25 % du foncier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comté de Lohéac, usine Gardel et Courcelles: Famille Aubéry</li> <li>• Usine Sainte-Marthe : Famille Depaz</li> <li>• Usine Roujol: de Reynal</li> <li>• Usine Grosse Montagne : Charles Simonnet</li> </ul>
<p><b>Capitaux guadeloupéens</b>                  8% de la production sucrière                  11 % du foncier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usine Jaula : Famille de Larroche</li> <li>• Usines Pirogue et Grande-Anse : André Bon</li> <li>• Usine Robert : Famille Jackotin</li> </ul>

Pointe-à-Pitre. - L'usine d'Arboussier - La Bascule. Pointe-à-Pitre Caillé début XXe siècle La Guadeloupe illustrée ;



## **Le cyclone de 1928, révélateur de sur l'impossible contrôle des chiffres produits par les usiniers**

1500 morts, 15 000 blessés, 500 millions de francs de perte.

Sollicitude immédiate de l'Etat incité par le producteur de sucre-député E. Graeve.

Dysfonctionnement multiples :

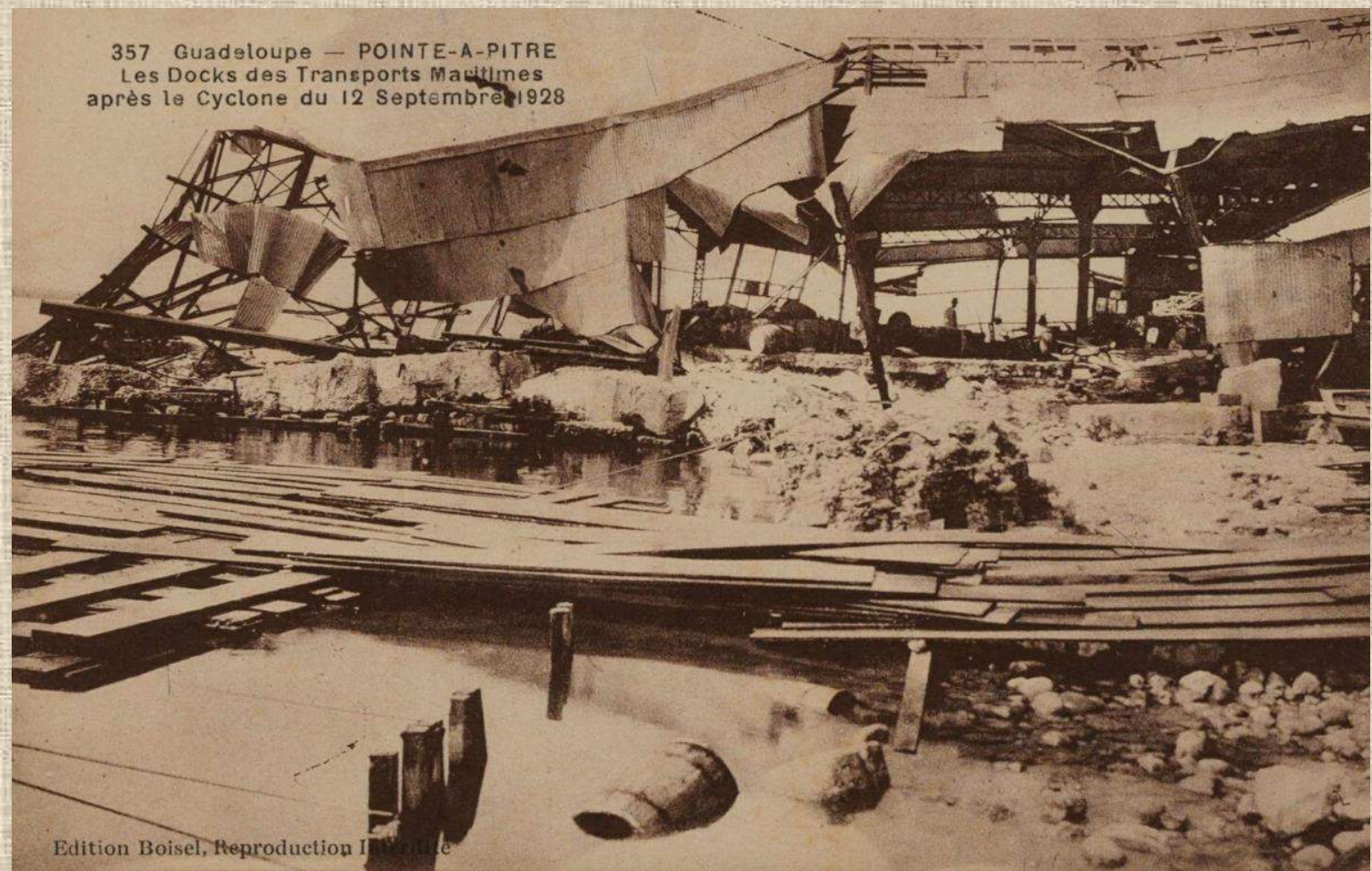
« 29 décembre 1928, les communes n'ont pas envoyé leur documentation circonstanciée des dégâts ».

Déclarations fantaisistes invérifiables :

« Certains auraient subi des dégâts d'une valeur égale à dix fois leur revenu »

d'après le chef de mission d'inspection, M. Muller, en place de septembre 1928 à septembre 1934.

« Rare sont les contribuables qui payent l'impôt [...] Il y a eu, au départ, une dissimulation certaine. Il est bien connu que seuls, ou presque seuls, les fonctionnaires payent l'impôt sur le revenu [...] Pour les autres, il est impossible de se baser sur les signes extérieurs car la partie de la population possédante des usines n'a pas un train de vie en rapport avec ses ressources, à part une voiture, et la vie est très modeste. La taxe sur le chiffre d'affaire et les impôts cédulaires donnent en France les moyens de recoupement qui font défaut ici. La taxation des revenus agricoles est impossible ici ».



5 FI 20/469



**1935, la maîtrise des chiffres, levier du pouvoir des usiniers : le Syndicat des Producteurs et Exportateurs de sucre « maîtrise parfaitement la réglementation et les chiffres »** » *Christian Schnakenbourg, Histoire de l'industrie sucrière, tome 3, les « vingt glorieuses » p. 128*

GUADELOUPE - POINTE-A-PITRE - Fêtes du Tricentenaire - 20 Décembre 1935



5 Le défilé se rendant aux Monuments aux Morts pour y poser une palme  
*Edition Boisel, Reproduction interdite*

**Célébrations financées par l'industrie sucrière :**

« Les sucreries sont aujourd'hui moins nombreuses s'étant groupées pour former des usines centrales, recevant des apports de cannes de plusieurs communes et jetant la vie partout où elles rayonnent », *J L Bouge, gouverneur.*

**Justifier l'exploitation :**

*Jean-Gérard Robert :* « La population rurale a fort peu de besoins, une partie de son alimentation...pousse en abondance. En raison de la douceur du climat, elle peut également se loger sommairement et se soustraire aux intempéries à très peu de frais... Force est de tenir compte d'un état d'esprit moins évolué qu'en France ».

*André Kopp,* engagé par les industriels pour diriger la station agronomique locale constate : « Si le travailleur agricole réclame des terres, c'est pour les cultiver à sa fantaisie avec un minimum d'efforts [...] Au point de vue de la colonie, la terre sera aussi imparfaitement mise en valeur que par le passé. Il n'est pas question d'obtenir une mentalité *terrienne* analogue à celle de nos paysans métropolitains, mais d'atténuer une sorte de nomadisme profond, atavique, qui fait que le travailleur noir de la Guadeloupe ne s'attache pas au sol qu'il cultive ».

**Les célébrations du Tricentenaire, un révélateur**





## Justifier l'exception coloniale

Situation présentée par le secrétaire général E Casalan au nouveau gouverneur :

« Si la population laborieuse de la Colonie ne bénéficie pas de tous les avantages législatifs accordés aux travailleurs de la Métropole, c'est moins en raison de l'absence de textes protecteurs que dans l'inobservation voulue dans laquelle se complaisent les intéressés à l'égard des dispositions bienveillantes de lois et règlement...il conviendrait de protéger le travailleur malgré lui. Il n'existe aucun contrat de travail car les ouvriers eux-mêmes renoncent au bénéfice des avantages que leur offre la législation du travail pour ne pas avoir à en supporter les obligations, situation due à la mentalité du travailleur de la Guadeloupe qui se complait dans une indépendance qui n'est qu'imaginaire ».

Passation de pouvoir, 27 juin 1937

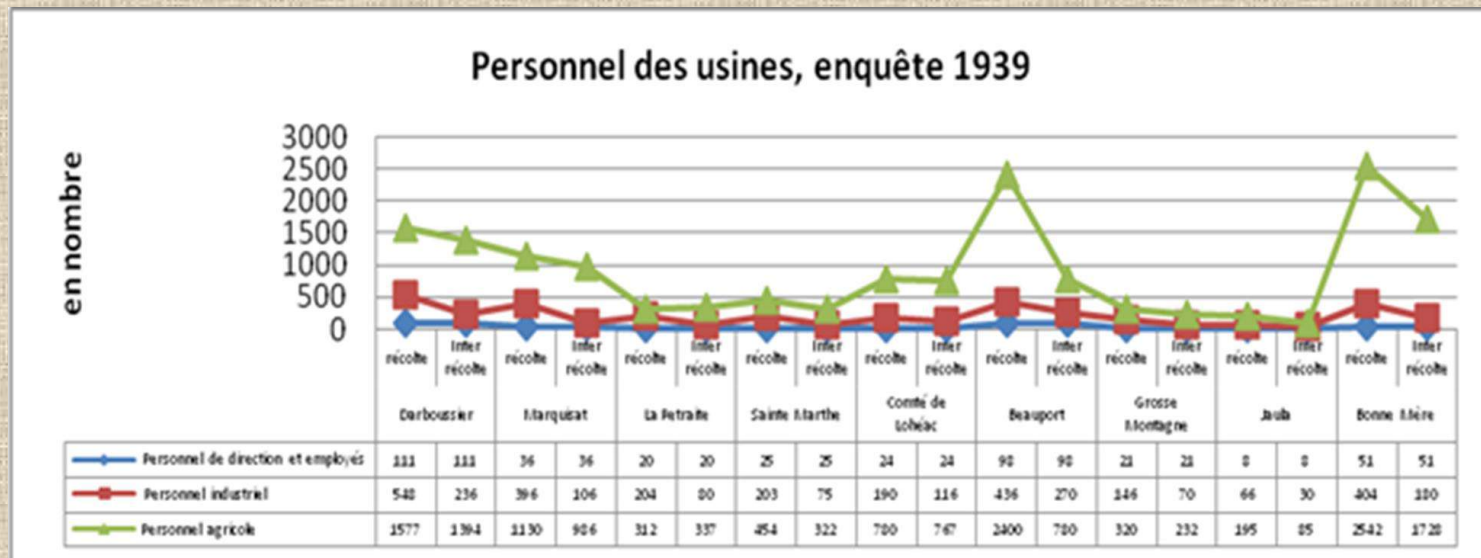


**1940, compter pour remporter la guerre :**

### **Compter le personnel *mobilisable***

ADG, SC 6213. Versement des administrations, liasse n°6213, service du travail : état nominatif des employés et ouvriers nécessaire à la bonne marche de l'entreprise, 1939.

Salaire demandé mais jamais présenté pour les directeurs. Au fur et à mesure de la descente dans la hiérarchie, les noms et âge disparaissent. Les entrepreneurs sont incapables de compter le personnel agricole et se justifient par l'emploi d'enfants pour la récolte.



### **Premier regard critique sur l'industrie sucrière**

(AD971, SC 2) Rapport d'inspection et commentaires sur le potentiel sucrier des Antilles françaises. M. Montguillot, inspecteur de 2eme classe des Colonies, envoyé en mission par le ministère des Colonies en 1939 et 1940 en Martinique et en Guadeloupe. Son rapport rendu le 13 avril 1940 critique le trop grand nombre d'usine qui nuit à la productivité par rapport à celle des îles environnantes.

Il préconise de les fermer toutes, sauf deux.

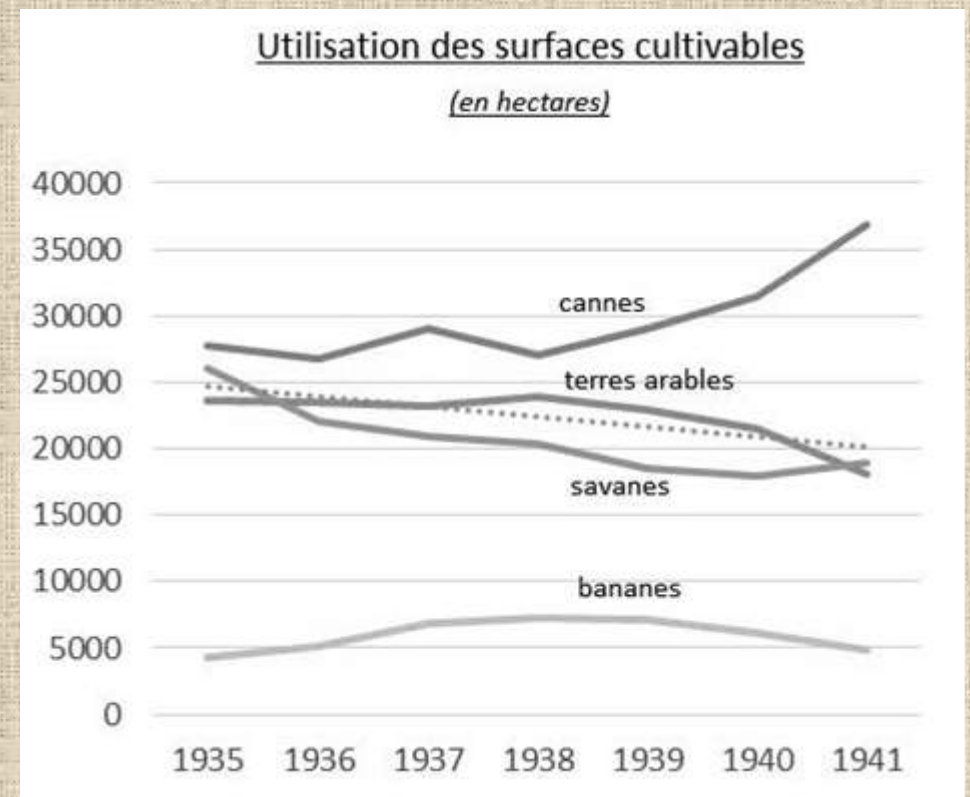
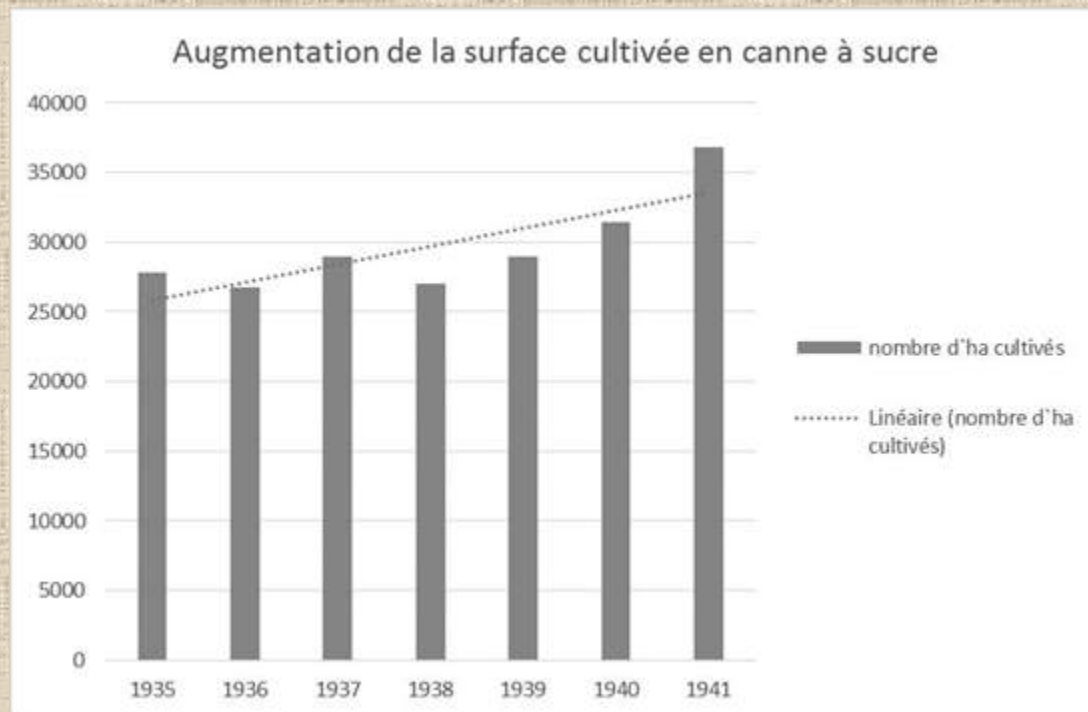
« Quatre sociétés métropolitaines contrôlent six des seize usines et totalisent 65 % du total de la production sucrière. Elles possèdent 64 % de l'ensemble des domaines fonciers des usines. .. Concernant le contingent de rhum, les cinq usines des entreprises métropolitaines en ont 40%, laissant 60 % aux quatorze autres. Ainsi, les acteurs de la filière n'ont aucun intérêt à faire des efforts de productivité, étant bien à l'abri derrière leurs murailles douanières et se reposant tranquillement sur leurs parts de marchés *congelées* par le contingentement ».

## Les chiffres de Vichy : légitimer le régime

Maintenir la Paix sociale

La production sucrière continue, même non exportée pour maintenir une fragile paix sociale. L'enquête de 1941 demandée par l'Amiral Robert rend compte de l'extension de la monoculture de la canne. En 1942 la production s'écroule.

Fin du régime de l'exception coloniale mais pourtant « un rapport du service des contributions ne juge pas opportun de relever le chiffre des déductions accordées pour charge de famille et de les rapprocher davantage de celles allouées aux contribuables métropolitains. La plupart des chefs de famille ayant de nombreux enfants à charge, l'application de la mesure eût entraîné une diminution du rendement de l'impôt ». Signé dir des contributions, AD971, 5K41



## **1943-Compter pour gagner la guerre**

Les nouvelles autorités s'intéressent au stock de sucre et au redémarrage de la production plus qu'au rétablissement de la légalité républicaine.

Le plus gros de la campagne 1941 est en cours d'expédition, mais « le stock de sucre roux des Antilles françaises provenant du reliquat de la campagne 1941 et des campagnes 1942 et 1943 s'élève à environ 200.000 tonnes ».

L'écoulement des stocks est envisagé « dans le circuit intérieur de l'Empire ».

Plus précisément : « Les deux pays dont la capacité d'absorption est la plus importante et dont le ravitaillement est le plus nécessaire sont l'AFN et l'AOF, les besoins de l'AFN sont de 12.000 tonnes par mois. L'AOF importait avant la guerre une moyenne de 20.000 tonnes par an. Les Alliés n'ont importé depuis le 8 novembre 1942 (soit 8 mois) en AOF que 5.724 tonnes. Il faut ajouter qu'il n'y a plus de stocks dans ce pays, stocks qui en temps de paix devraient correspondre à un an de consommation ». AMAE. Fonds PA-AP.270. Henri Hoppenot

Enquêtant sur la situation des usines en Guadeloupe dès août 1943, l'inspecteur Huet précise que la guerre « a permis de livrer la Guadeloupe à un petit nombre de bien-pensants et au capitalisme ». Malgré ses conseils, le prix envisagé pour le sucre produit des deux campagnes à venir est aligné sur celui de la campagne de 1942, donc très élevé comme l'avait promis Vichy. AD971, SC 101. Rapport Huet et annotations. 7 septembre 1943..

## **1944 : L'aide des Etats-Unis, un révélateur des difficultés en calcul des patrons**

Courrier de Martinique, adressé au gouverneur de Guadeloupe, le 14 janvier 1944, transmis par le consulat américain de l'agence officielle chargée du contrôle des exportations pour l'approvisionnement des usines :  
« La quantité de cuivre demandée pour le 1er trimestre 1944 excède le chiffre des besoins annuels de l'île de Cuba, dont la récolte sucrière varie entre 3 et 4 millions de tonnes ».

D'autre part « l'allocation de cuivre accordée bien à temps pour le 4eme trimestre 1943 n'a fait l'objet que d'une demande de licence pour ½ % de la quantité allouée. Ainsi plus de 99 % de ce cuivre ménagé pour l'exportation aux Antilles est resté inutilisé ». « Vos collaborateurs, en demandant les renseignements statistiques à la Guadeloupe [doivent expliquer] clairement que ces chiffres sont susceptibles d'être transmis sans changement à Washington, le Consulat les adoptant comme étant l'expression exacte des besoins de la colonie. Les exagérations et les inexactitudes ne peuvent qu'entraîner le contrôle des Autorités en ce qui concerne les autres besoins des Antilles. Ils peuvent facilement causer une situation préjudiciable à tous. »

	Charbon (en tonnes)	Coke (en tonnes)	Gasoil (en litres)
Darboussier	1.300	160	156.000
Marquisat et Bonne-Mère	900	2	84.000
Beauport	1.000	15	200.000
La Retraite	300	n.c.	50.000
Comté de Lohéac	125	n.c.	30.000
Courcelles	25	n.c.	26.800
Grande-Anse	60	n.c.	2.000
Pirogue	6	n.c.	1.600
Gardel	50	n.c.	20.000
Roujol	10	n.c.	n.c.
Sainte-Marthe	20	n.c.	25.000
Grosse Montagne	15	n.c.	15.000
Le Robert	8	2	n.c.
<i>Ensemble :</i>	<i>3.919</i>	<i>179</i>	<i>640.400</i>



# Compter les ex-dissidents, un déni de citoyenneté?

M. B. Camelin

MAIRIE DE BASSE-TERRE  
-----  
4ème liste des personnes revenant de la Dominique et de  
Monserrat.  
-----


**\*\*\*\*\*** 154.- ANSELME Jean..... 26 ans

155- Aquilon Emma nucl	28 ans	
156- BISTOQUET Wilhem	16 ans	
157- Boiyo Epiphane Gabriel ...	38 ans	
158- BOULON Rigobert ....	22 ans	
159- DEGLAS Julien .....	23 ans	
160- DIMBAS Jacques	28 ans	
161- PONCIS Emilo	26 ans	environ.
162- FRANCIUS Emmanuel	28 ans	
163- GABON Gérard	28 ans	
164- GLANDOR Arthur	27 ans	
165- COMBAULT Innocent	31 ans	
166- HATIL Jonas	29 ans	
167- Dme LABONNE Maurice	28 ans	
168- Henry Raymond	32 ans	
169- LABRU Germain Pierre	33 ans	
170- MORVAN Albert	19 ans	
171- NELPHE Albert	21 ans	
172- PRIVAT Saint-Maximin	26 ans	
173- RENE Jean	24 ans	
174- Noigne RADEONDS	35 ans	
175- SAINT-FELIX Savinien	32 ans	
176- TACITA Charlemagne	38 ans	
177- THONIL Marie André	24 ans	
178- TALBOT François	25 ans	
179- TOMER Léonce	10 ans	
180- THEOBALD Joseph	19 ans	
181- VALSAINT Cleir René	33 ans	
182- VOITUS Le blond .....	36 ans	
183- DILOU Boniface .....	35 ans	

Arrêté la présente liste à --trante-- unités.--

BASSE-TERRE, le 17 septembre 1943.

Le Maire,  
*[Signature]*



République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité  
Commune de Basse-Terre

31/8/43  
8576

M. Blandin

Monsieur le Gouverneur de la Guadeloupe et Dependencies,  
Basse-Terre.

Monsieur le Gouverneur,


En réponse à votre lettre du 20 août 1943 au sujet de  
l'envoi de nos nommés au cas de rapatriement  
de la Dominique qui s'est présentée à la Mairie pour l'envoi  
des nommés de la Dominique au rapatriement par la Dominique.

Je vous transmets ces cas pour étude et vous remercie de  
votre réponse dans la lettre ci-après.

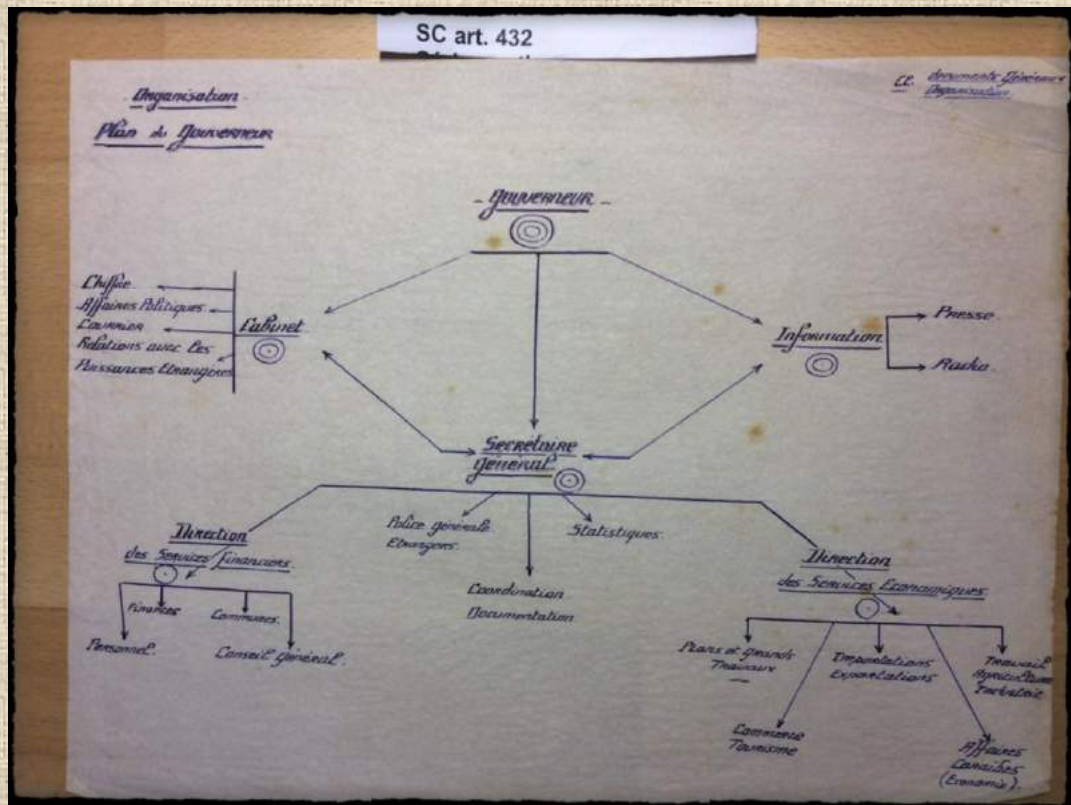
Nom du rapatrié et cel de son épouse	SITUATION DE FAMILLE		Observations
	Nom de l'épouse et date de naissance	Date de mariage	
Bourgeois (Eudoxe)	Eudoxe (Eudoxe) 1911	20/08/1932	...
Mme Bourgeois (Eudoxe)	Eudoxe (Eudoxe) 1911	20/08/1932	...
Mme Bourgeois (Eudoxe)	Eudoxe (Eudoxe) 1911	20/08/1932	...
Mme Bourgeois (Eudoxe)	Eudoxe (Eudoxe) 1911	20/08/1932	...
Mme Bourgeois (Eudoxe)	Eudoxe (Eudoxe) 1911	20/08/1932	...
Mme Bourgeois (Eudoxe)	Eudoxe (Eudoxe) 1911	20/08/1932	...
Mme Bourgeois (Eudoxe)	Eudoxe (Eudoxe) 1911	20/08/1932	...
Mme Bourgeois (Eudoxe)	Eudoxe (Eudoxe) 1911	20/08/1932	...
Mme Bourgeois (Eudoxe)	Eudoxe (Eudoxe) 1911	20/08/1932	...

Veuillez agréer Monsieur le Gouverneur l'assurance de ma considération  
dévouée et respectueuse.

*[Signature]*  
Le Maire



## Compter pour organiser : nécessaire statistique *impériale*



AD971, SC 101, Production sucre-rhum Guadeloupe, circulaire n°2034 enregistrée cabinet du gouverneur le 28 mai 1945 sous N°184, datée du 30 décembre. 1944, du ministre des Colonies à Messieurs les gouverneurs généraux et gouverneurs des Colonies : il ne s'agit pas « d'un pensum administratif » et c'est pas une question « impériale ». Le dépouillement des statistiques « doit être centralisé [ce qui] donne une chance d'éviter de nombreuses erreurs, en particulier des erreurs de classement que des agents indigènes, étrangers au détail des mœurs européennes, peuvent commettre (ex : eau de javel classée comme eau minérale) ».

Le gouverneur Bertaut demande une enquête sur le coût de la vie : résultats communiqués de façon

très confidentielle. Echantillon : une famille de 2 enfants qui habite en ville, père et mère travaillent usine Darboussier 200 heures/an pendant campagnes sucrières. Conclusion, 25 janvier 1945 : « La Guadeloupe est sous-alimentée, s'habille de haillons, vit dans des taudis sordides, obscurs et sales, sans meuble et sans confort dont ne voudraient plus les nègres du Cameroun français ». SC2041, commentaires 11 juillet 1945

Réponse des industriels : les taux de salaire doivent être liés au prix du sucre d'après E Bonnet, 2 février 1945.



## **Départementalisation et statistiques coloniales : rupture ou héritage ?**

### **Forte résistance du côté des usines...**

#### Compter la main-d'œuvre : impossible pour les patrons, 1950

Pour André Aubéry, directeur de l'usine du Comté de Lohéac : « Il ne saurait être question de délivrance de bulletins de paye, ni de feuilles individuelles dans l'agriculture, où d'ailleurs l'identification du travailleur est le plus souvent difficile ». AD971, 10 J 2 Comté de Lohéac.

Pour l'administration « Le tâcheron s'entourait lui-même d'une main-d'œuvre sporadique ». AD971, SC 718, Ministère de l'intérieur, sûreté nationale. Communication de l'inspecteur de la sûreté nationale au commissaire de police, chef des Renseignements Généraux Basse-Terre.

Constat de 1954, INSEE, annuaire 1949-1970, imprimerie nationale pour la métropole et la France d'Outre-Mer page 55 : « Aucun recensement n'a été fait concernant les superficies. En l'absence de cadastre, les services de l'agriculture en sont réduits à estimer les superficies. Tous les chiffres donnés dans le présent annuaire sont donc largement approximatifs ».

#### Travailler la terre, enquête agricole de 1954 à 1957

229120 habitants, 45% pop active travaille la terre, 26,7% sont des salariés soit 26 471 travailleurs agricoles, 11 823 indépendants et 3500 colons.

1957 : 8151 colons dont 7000 sur les terres des usines à sucre.



## Compter les travailleurs de la canne, reprise du discours patronal par l'administration

AD971, SC 2358, estimations de 1958, dossier de la préfecture

« Il est extrêmement difficile d'obtenir des précisions d'une valeur incontestable sur l'importance de la masse des travailleurs agricoles car il existe assez peu, d'après mes informations, d'ouvriers agricoles comparables à ceux de la Métropole [...] Activité intermittente dans ce domaine à l'époque de la coupe de la canne. En dehors de cette période ces travailleurs intermittents vivent dans des conditions assez mal définies, d'une manière qui pourrait être infiniment misérables si la nature était moins généreuse et si la vente de quelques légumes locaux , la pêche sur les rivages etc. et surtout la solidarité des uns et des autres, ainsi que les crédits consentis par les fournisseurs, ne permettaient pas d'assurer le strict essentiel d'une vie quelque peu végétative ». CAEF, B 0057617/1, Dossier thématique de Louis Rosenstock-Franck, France d'Outre-mer, départements d'Outre-Mer, Notes pour le ministre, 1952-1960.

Secteur	Nombre
Agriculture	40 à 42000 environ <i>- dont les colons et petits planteurs ;</i>
	<i>- dont 20 à 27000 employés à la culture de la canne, de la banane ou culture vivrières.</i>
Commerce	3000 environ
Industrie	10 à 12000 environ <i>- dont environ 4000 dans le bâtiment et les travaux publics ;</i> <i>- dont environ 3200 dans les sucreries ou distilleries.</i>
Transports	1000 environ
Services domestiques	5000 environ
Pêche	500 environ

AD971, SC 2358, estimations de 1958, dossier de la préfecture présenté comme la réponse aux demandes du consulat des États-Unis installé à Fort-de-France. Schéma d'après la lettre envoyée au consul Frank S. Hopkins sous le titre : renseignements sur l'emploi en Guadeloupe. Cette correspondance dure de 1956 à 1961 d'après les documents d'archives consultés.



## Une nouvelle fonction publique d'Etat, **logique comptable destructrice**

- Substituer aux fonctionnaires coloniaux des fonctionnaires d'Etat, se débarrasser des auxiliaires...
- Faire coïncider les effectifs totaux aux effectifs budgétisés, réduire le nombre des agents

Monsieur Cénac  
Chef de Bureau au Personnel  
1<sup>er</sup> Midi

Nous avons appris que les autorités locales des Antilles s'empressaient de faire des avances et d'accorder des indemnités et autres avantages pour mieux placer leur personnel lors de l'intégration. Il nous faut donc prendre des mesures de défense.

J. Benhamit  
16/6/47

### Qui compte ? Qui organise ?

ADG SC 3645

Ex. police, 1949 : intégration totale attendue or , elle se fait par échelon et en fonction des crédits accordés par le Ministère des Finances...

Chefs de division	3	3
Chefs de bureau	13	8
Rédacteurs	22	17
Commis	54	30



Réclamation Monsieur BOGAT, Raphaël, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux pour lequel un détachement d'office de chef de bureau est prévu, sollicite révision de la mesure et assimilation au grade de chef de division, par analogie aux décisions prises pour ses collègues

"Cette mesure équivaut pour moi à une sorte de rétrogradation et m'a profondément déçu..." "Chef de bureau hors classe après trois ans du corps des Secrétariats généraux des Colonies...la proposition de la Commission centrale d'intégration m'a placé au rang quant au grade, de commis principaux du Secrétariat général qui auraient pu être placés sous mes ordres et des chefs de bureau de l'Administration Générale (Trent's et Thionville), qui appartiennent à un cadre subalterne, de formation récente, constitué par les anciens adjoints des Services civils, placés sous l'autorité des administrateurs coloniaux avec lesquels je suis assimilé, sauf pour la solde...La déchéance qui m'est infligée est injustifiée".

AD971 SC 739, courrier du 25 novembre 1948, dossier du préfet Gilbert Philipson

Monsieur FORTUNÉ, Roger, secrétaire archiviste du Conseil privé du Gouverneur depuis 1936, chef de bureau du 3 juillet au 8 novembre 1939 et du 27 février 1942 au 23 juin 1943 (Assistance et Affaires militaires), chef de Cabinet du Gouverneur de juillet 1943 à juin 1944. Son traitement de Secrétaire Archiviste est pourtant inférieur à celui d'un chef de bureau débutant, le préfet souhaite le voir intégré en qualité de chef de bureau mais son ancienneté est insuffisante.

« Reclassement au 1er janvier 1948 est une véritable rétrogradation...certains de mes collègues ont été reclassés à un emploi de Chef de bureau, sans mes diplômes ni mes états de service...j'étais la cheville ouvrière du gouvernement colonial ». AD971 SC 739, courrier du 25 novembre 1948



Administrations	Effectif : total	Métropoli- : tains	Agents : locaux	Chef de service : Métropo- : litains	Cadre A : locaux	Métropo- : litains	Cadre B-C-D : Métropo- : litains	locaux	
Préfecture	157	20	137	1	-	16	15	3	122
Justice	63	16	47	1	-	15	3	-	43
Contr. Directes	17	6	11	1	-	3	10	2	1
Trésor	126	24	102	1	-	8	16	15	86
Enseignement	1.445	79	1.366	1	-	48	115	30	1.251
P.T.T.	367	34	333	1	-	17	15	16	318
Santé	13	6	7	1	-	5	-	-	7
Population	5	3	2	1	-	2	-	-	2
Génie Rural	7	4	-	1	-	2	-	1	3
Serv. Vétérinaires	2	-	2	-	1	-	1	-	-
Repres. de fraudes	2	-	2	-	1	-	-	-	1
Domaines	48	4	44	1	-	3	11	-	33
Travail de M.O.	16	2	14	1	-	-	1	1	13
Police	156	21	135	1	-	8	-	12	135
Douanes	196	16	180	1	-	10	12	5	168
Urbanisme	18	10	8	1	-	3	1	6	7
<b>TOTAUX</b>	<b>2.638</b>	<b>245</b>	<b>2.393</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>140</b>	<b>201</b>	<b>91</b>	<b>2.190</b>



## Des critiques diffuses

Assemblée nationale, rapport de M. Charles Alphonse Viatte sur l'extension aux DOM de la législation sociale applicable en métropole. « Peut-être les employeurs ont-ils tort de ne pas permettre une vérification de leurs comptabilités par des experts-comptables neutres, comme le demandent les syndicats ouvriers ».

Article 8 du décret loi 48-563, 30 mars 1948 : le revenu des propriétés non-bâties sera déterminée d'après la valeur locative réelle de ces propriétés ».

1949 : Evaluation de ces valeurs locatives au *petit bonheur la chance* (Insp finace DELETTREZ le reproche en 1951 : 400 frcs à Morne à l'eau/ 16 000 frcs au Lamentin etc.

Mais l'usine à sucre reste la plus importante pourvoyeuse d'emplois : « La campagne mobilise chaque année 80.000 personnes, alors que le chiffre de la population entre 20 et 60 ans s'établit à 100.000 en chiffres ronds, c'est donc l'activité phare », AD971, SC 2074, rapport du capitaine de gendarmerie Jomotte sur la campagne sucrière 1949-1950, annoté *diffusion restreinte* comme si ces chiffres représentaient une menace pour la sécurité du territoire.

Ce qui permet de renouer avec le chantage de son éventuelle disparition, brandie comme une menace par les entrepreneurs , car elle entraînerait : « Un chômage généralisé, la ruine financière des départements d'outre-mer et un préjudice sérieux à l'activité des compagnies de navigation ». ANMT, 72 AS 135. Séance du 21 mars 1951, au Conseil économique

Et avec ce constat : « Dans ce pays où l'ouvrier a peu de besoins [...] Il limite son travail au temps nécessaire pour se procurer le salaire qu'il peut dépenser[...] Si l'ouvrier avait des salaires insuffisants, il travaillerait davantage ». Ernest Bonnet, *Notes pour l'Histoire économique de la Guadeloupe*.



## **Les patrons maîtrisent les chiffres : statu-quo colonial ?**

Chantage de la disparition des usines, brandie comme une menace par les entrepreneurs, elle entraînerait : « Un chômage généralisé, la ruine financière des départements d'outre-mer et un préjudice sérieux à l'activité des compagnies de navigation ». ANMT, 72 AS 135. Séance du 21 mars 1951, au Conseil économique

L'usine à sucre reste la plus importante pourvoyeuse d'emplois : « La campagne mobilise chaque année 80.000 personnes, alors que le chiffre de la population entre 20 et 60 ans s'établit à 100.000 en chiffres ronds, c'est donc l'activité phare », AD971, SC 2074, rapport du capitaine de gendarmerie Jomotte sur la campagne sucrière 1949-1950, annoté diffusion restreinte comme si ces chiffres représentaient une menace pour la sécurité du territoire.

Chaque bilan des plans d'équipement précise : « On se heurte à un obstacle majeur : l'absence de statistique ». Gênante sur place, cette lacune nuit à une politique sucrière concertée pour l'outre-mer. 1956, un constat d'échec : « L'absence de statistiques admises par les différentes parties, l'éloignement des sources statistiques [...] n'ont pas permis à la commission d'aboutir à des conclusions positives. [...] Une politique cohérente devrait se fonder sur la connaissance du prix de revient du sucre, impossible à connaître ». *INSEE, Bilan du premier plan et second plan d'équipement 1946-1956, p 56 Jean Rigotard, rapporteur du 3e plan de l'équipement et de la productivité préparé par un rapport dont les membres de la commission sont arrêtés les 28 novembre 1956 : Jourdain, Schwob d'Héricourt et Bourrillon. Jean Rigotard*

Le flou entoure ce « revient » des usines. Cet indice, inventé par les patrons, est l'étalon de tous leurs calculs. « Le patron offre des salaires à la mesure du prix de réalisation de sa production... Il voudrait pouvoir approuver sans réserve les aspirations ouvrières. Seul l'obstacle de la nécessité lui interdit de rompre l'équilibre vital des prix de revient et des prix de vente [...] L'ouvrier indique des besoins légitimes certes, mais qui correspondent au minimum vital tel qu'il devrait être plutôt que celui résultant du comportement des intéressés », Ernest Bonnet.

« Les Services des Préfectures sont dans l'incapacité d'opposer aux arguments et aux chiffres des organisations professionnelles les résultats probants d'enquête effectuées par un personnel qualifié. La démonstration en a été faite à maintes reprises : Lorsqu'il s'agit de contrôler les éléments qui servent à la fixation du prix de la tonne de canne à sucre, lors de la détermination du nouveau prix du sucre ». *CAEF, B 16039, rapport de René Leménager, inspecteur général de l'économie nationale, 1 décembre 1958. Mission d'information en Guadeloupe sur le contrôle des prix*



## **L'absence de chiffre nuit aussi à l'industrie sucrière**

Le décret du 9 février 1952 étend aux DOM le salaire minimum garanti. Aux plaintes des patrons qui notent que leurs charges sont multipliées par plus de 2,25 % pour le fret et 27,2 % pour les salaires, l'Inspection des finances répond : « Le coût réel de la culture de la canne aux Antilles ayant échappé jusqu'à présent à toute appréciation précise », il est impossible d'estimer une perte ou un gain.

Ils calculent le coût moyen du fret par quintal de sucre expédié sur la métropole mais oublient d'ajouter que cette charge diminue « en raison de l'accroissement de la production sucrière, de l'élévation des rendements et de l'amélioration de la productivité » qui résultent en partie de l'aide de l'État envers l'industrie sucrière.

Les producteurs de rhum demandent l'arrêt du contingentement pour pouvoir supporter leurs nouvelles charges. L'inspection de René Leménager constate que c'est impossible : « La thèse soutenue par les producteurs de rhum industriel fait quelque peu abstraction des réalités économiques[...] La consommation métropolitaine de rhum ne représente qu'environ les 8/10e du contingent fixé ».

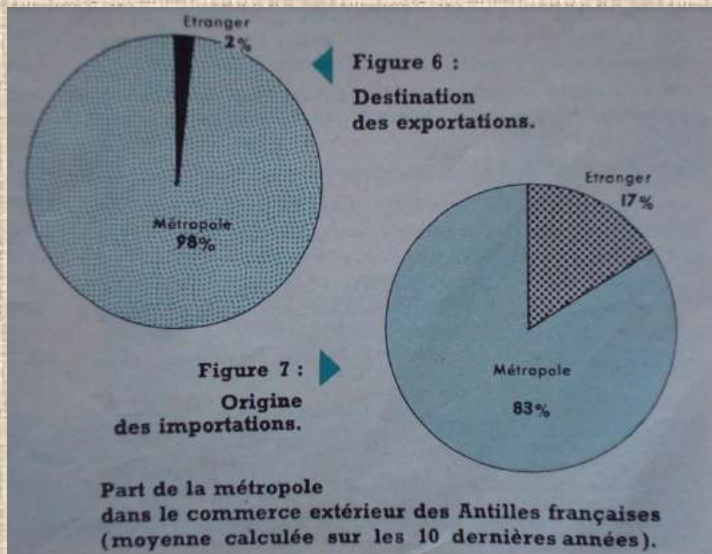
Le contingent concernant la consommation locale est largement surévalué.

Sous le titre : « L'alcoolisme, un fléau », l'INSEE indique dans ses statistiques 1954 : « Les livraisons de rhum contingentés de consommation locale correspondent environ à une consommation de dix litres d'alcool pure par personne et par an ». CAEF, B 0057617/1 Dossier thématique de Louis Rosenstock Franck, France, départements d'Outre-Mer. Notes pour le ministre.

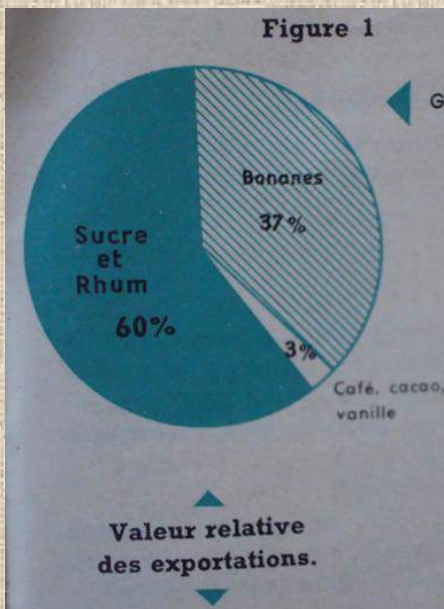


Thèse de géographie : « On pourrait, certes, dissenter longtemps sur ces chiffres [des recensements]. Mais, quand on sait que la répartition de l'octroi de mer, sources essentielles des revenus des budgets municipaux se fait au prorata de la population, que ce chiffre sert à fixer le nombre de conseillers généraux, que les agents du recensements sont payés d'après le nombre de bulletin qu'ils rapportent, qu'il est de bonne politique d'avoir un volant électoral de sécurité, que la population antillaise est fort mobile et que beaucoup de gens de campagne sont encore illettrés, on accepte cette abondance de chiffres contradictoires avec beaucoup de patience ». Guy Lasserre, La Guadeloupe, 1961.





# Didactique du chiffre, de la dépendance



**PRINCIPALES IMPORTATIONS de denrées alimentaires que la Guadeloupe peut produire**

	QUANTITES IMPORTÉES (tonnes)	VALEUR (millions de fr.)
CORPS GRAS : beurre, huiles, saindoux, graisses	23.001	447.343
VIANDES fraîches et de conserve	11.087	336.978
œufs		
Bovins	1.419	3.912
Ovins	659	142
Porcins	201	3.588
Volailles	637	21
Œufs	155	6.701
Légumes secs	14.958	157.311
Fruits	1.073	25.086
Maïs	3.392	17.499
Légumes frais et pommes de terre	20.034	140.378
Totaux	73.700	1.131.296

Pour contribuer à l'expansion économique et sociale de la Guadeloupe,

**AGRICULTEURS - ÉLEVÉURS**  
produisez vous-mêmes ce qu'elle importe  
**C'est votre Intérêt et celui du Pays**

La Direction des Services Agricoles, à Basse-Terre, est à votre disposition pour vous renseigner gratuitement sur toutes les questions se rapportant à l'Agriculture et à l'Élevage.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

**DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES DE LA GUADELOUPE**

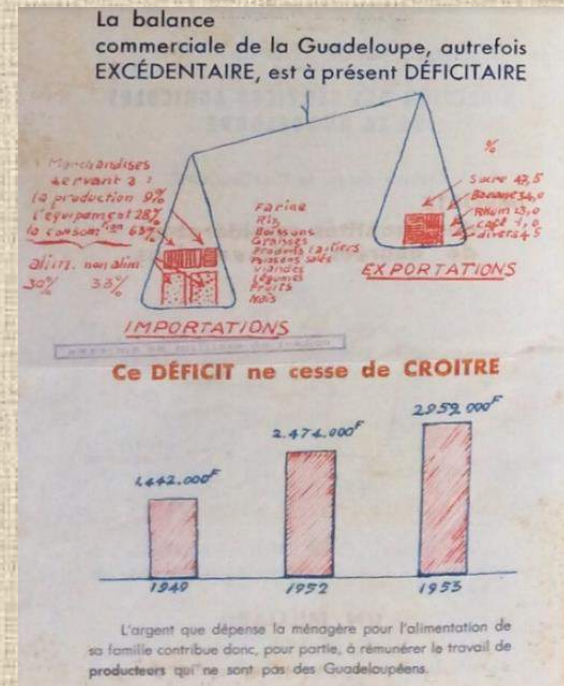
Chaque année, la GUADELOUPE

**IMPORTE des quantités considérables de denrées alimentaires**

C'est ainsi qu'en 1953, elle a importé de la Métropole et de l'Union française, de l'Angleterre, de la Belgique, des États-Unis, du Brésil pour plus de

**UN MILLIARD DE FRANCS**

de vivres de toutes sortes : Viandes, Légumes, Maïs, etc.



Ne serait-il pas préférable que les sommes ainsi dépensées restent en Guadeloupe pour améliorer le bien-être des habitants,

les loger convenablement, pour accroître les rendements par l'emploi d'engrais, d'anticrotopamiques, de machines, etc.?

La faible superficie du territoire, plus petit que le moins étendu des départements de la métropole, l'absence de ressources minières dans son sous-sol font que :

**AGRICULTURE et ÉLEVAGE**  
sont les véritables richesses de la Guadeloupe et de ses dépendances

**Agriculteurs !**  
Il vous appartient de tirer parti des débouchés qui s'offrent à vous. Pour vous permettre d'orienter vos efforts, sachez quelles ont été, pour 1953, les...



## L'impasse

CAEF, 4A-0002372/1, notes d'Étienne Léger, Dossier : Rapports Thématiques des inspecteurs des finances : Orientation de l'économie Antillaise, **5 novembre 1959**.

« L'usine est la grande réalité économique et sociale de l'île et le problème foncier ne pourra pas être résolu sans porter nécessairement et directement atteinte aux biens fonciers des sociétés anonymes... Estimant très problématique un nouvel accroissement de la production agricole et du revenu moyen, le rapport du 3eme plan conclut à la nécessité de l'émigration. Jusqu'à présent pourtant, les Antillais se sont refusés à peupler la Guyane, les états africains qu'ils ont quittés autrefois les attireraient semble-t-il davantage ».

Pas de budget pour l'INSEE : « Les attachés disponibles en 1963 perdront leur temps à des tâches matérielles et leur efficacité réelle sera fortement diminuée. Il ne m'est pas possible d'affecter d'office un fonctionnaire de l'INSEE dans ces départements. Il faudrait un volontaire, or il n'y en a pas. Depuis 1947 l'INSEE attire l'attention des Ministres successifs sur la nécessité de créer un bureau statistique dans les DOM : il ne peut que regretter le nouveau retard dans l'inscription, au Budget des crédits nécessaire ». Signé Claude Gruson dir.général de l'institut.25 septembre 1962.

Assemblée nationale, deuxième séance du **22 octobre 1964**, discussion du projet de la loi de finances pour 1965 sur les départements d'outre-mer, intervention de Pierre Bas, rapporteur spécial : « Nous ne devons pas nous faire d'illusion, la canne à sucre sera, pour longtemps encore, le principal distributeur de revenus susceptibles de faire face à la poussée démographique [...] Il est évident que la croissance possible ne suffira pas à satisfaire la demande de travail prévisible. Les migrations apparaissent donc, à court et moyen terme, comme un palliatif humainement regrettable mais nécessaire ».



« La migration vers la métropole sera pour beaucoup de jeunes pendant des années encore la seule chance de réussite de leur vie. Ce n'est que lorsque la politique démographique engagée aura produit tous ses effets que toutes les filles et tous les fils des Antilles trouveront sur place la possibilité de vivre. » Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, 9 décembre 1978

TABLEAU V - 7 : Nombre de bénéficiaires et dépenses d'aide sociale de 1970 à 1977

Source : DDASS

	Nombre de bénéficiaires								Dépenses en milliers de F.							
	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Aide à la famille	11 058	10 735	10 495	8 667	8 072	8 076	7 912	5 408	547	424	384	360	504	539	539	301
Infirmes, grands infirmes, aveugles	4 855	3 675	4 005	4 583	4 618	5 081	5 067	4 204	483	809	1 199	1 171	1 250	1 363	1 491	1 053
Aide médicale générale	37 583	33 089	34 520	37 905	41 663	37 006	30 207	43 087	2 095	2 987	3 841	4 412	5 142	5 789	8 085	9 122
Malades mentaux	1 179	954	980	1 270	1 150	1 279	1 140	1 378	852	1 155	1 368	1 509	1 668	202	240	3 152
Tuberculeux	180	190	183	155	118	100	83	103	580	770	708	512	559	525	598	532
Personnes âgées	2 033	2 084	2 155	2 196	2 180	2 357	2 264	2 535	486	370	723	768	949	1 057	1 043	1 011



Vaccinations : pratiquées

etc. n'a jamais été opérée et ne souffre d'aucune tare.

RENSEIGNEMENTS de MORALITÉ CONCERNANT LE CANDIDAT et les MEMBRES de sa FAMILLE

(Travail, honnêteté, sobriété, etc.)

MORALITE BONNE

RELIGION : CATHOLIQUE.

MOTIFS POUR LESQUELS LE CANDIDAT DESIRE S'ETABLIR EN METROPOLE, ET S'IL EST MARIE  
SENTIMENTS DE SON EPOUSE SUR UNE EVENTUELLE MIGRATION

VOUDRAIT QUITTER LA GUADELOUPE, PARCE QUE NE TROUVANT PAS A TRAVAILLER.

FACULTES APPARENTES D'ADAPTATION A LA VIE METROPOLITAINE

POSSIBLES.

CONCLUSION (Motivée)

Jeune fille sérieuse et honnête, remplie de bonne volonté, demande à aller faire la sténo dactylo. Ne veut être ni aide soignante, ni gens de maison.

Etant donné qu'il n'y a que ces deux carrières.....

Avis non favorable.

*Fais favorable*

*6/15*



# POPULATION

## A. ÉTAT DE LA POPULATION

TABLEAU 1. — Population de la Guadeloupe d'après les recensements officiels

Source : I.N.S.E.E.

ANNÉE	POPULATION	ANNÉE	POPULATION
1686 .....	11.437	1901 .....	182.112
1759 .....	50.643	1906 .....	190.273
1790 .....	107.000	1911 .....	212.430
1831 .....	119.663	1921 .....	229.839
1852 .....	121.041	1926 .....	243.243
1861 .....	138.069	1931 .....	267.407
1867 .....	142.150	1936 .....	304.239
1876 .....	145.417	1946 .....	278.464
1883 .....	149.424	1954 .....	229.120
1888 .....	158.660	1961 .....	283.223
1894 .....	167.099	1967 .....	312.724

Nota. — Recensement de population : L'historique des recensements effectués à la Guadeloupe depuis l'occupation de l'île a été retracé dans la publication de l'I.N.S.E.E. « Résultats statistiques du recensement général de la population des départements d'Outre-Mer effectué le 1<sup>er</sup> juillet 1954. — Martinique-Guadeloupe » (Imprimerie Nationale, 1956).  
Les recensements antérieurs à 1954 effectués selon des méthodes défectueuses font apparaître des résultats majorés, notamment celui de 1946.

**CONCLUSION** : les statistiques impériales laissent un lourd héritage après 1946 qui impose l'idée d'une différence entre les citoyens de l'ex-vieille colonie et ceux de la France hexagonale.

L'absence de maîtrise du chiffre par l'Etat empêche le développement économique du territoire laissé jusqu'alors à l'industrie sucrière.

La fermeture des usines sucrières, décidée par les Sociétés anonymes qui les administrent, entraîne un : « Marasme économique ...situation des petits planteurs et ouvriers agricoles dramatique sans salaire depuis des semaines, voire des mois...des enfants sont victimes de graves carences alimentaires pour ne pas dire qu'ils ont faim, en France, en 1969 » qu'il ne faut pas ébruiter ( AD971 1347 W11).

La politique de secret tolérée par l'Etat concernant la gestion des usines sucrières devient celle des conséquences de leurs fermetures.

Dans cette impasse, la crainte de la surpopulation implique une migration qui retarde encore davantage tout développement local et creuse cette différence entre français.

